29 avril 2008 **08.342**

Question Johanne Lebel Calame

Quel accueil d'urgence sur le site du Val-de-Travers d'Hôpital neuchâtelois?

Dans son rapport sur les comptes, la commission de gestion et des finances s'interroge sur l'organisation future d'Hôpital neuchâtelois: "Quelle que soit la répartition des missions entre les différents services dans le canton, l'accueil d'urgence doit être maintenu dans les deux sites de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds" (p. 19).

Le groupe de travail "Avenir du site du Val-de-Travers de l'Hôpital neuchâtelois", créé par le chef du DSAS et constitué le 11 mars 2008, doit entre autres préciser la forme de la mission *Policlinique régionale et accueil des urgences*.

La phrase citée pourrait laisser entendre que l'accueil d'urgence sera maintenu sur les deux sites principaux et sur eux seuls, à l'exclusion de celui de Couvet, contrairement aux assurances données par le Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat prévoit-il maintenir l'accueil d'urgence sur les trois sites de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Couvet, en 2008 et au-delà? Comment?

Une réponse écrite est demandée.

Cosignataires: B. Hurni, C. Mermet et J.-P. Cattin.